

DEVELOPPER LES ECOLES DE PRODUCTION

Une formation bien adaptée pour des jeunes en difficulté

Les **Ecoles de Production** (la première créée en 1882) s'adressent à des jeunes de 15 à 18 ans, et sont bien adaptées pour des jeunes en difficulté ou en "délicatesse" avec le système scolaire traditionnel, en leur proposant une pédagogie particulière qui est le "faire pour apprendre".

La formation personnalisée dispensée dans les **Ecoles de Production** permet d'accueillir des jeunes de tout niveau, notamment ceux issus de classes de 3ème (SEGPA ou non), 4^{ème}, parfois de 5ème, parfois également de 2nde, certains déscolarisés, certains primo-arrivants, certains envoyés par des Missions Locales, la PJJ, ou des éducateurs.

« Faire pour apprendre », un principe pédagogique fondateur

Les élèves passent 2 /3 de leur temps en atelier, où ils participent à une production réelle pour des entreprises ou des particuliers. Cette production n'est pas marginale, représentant entre 35 et 60 % du budget annuel suivant les Ecoles.

Cette "formation en produisant" est particulièrement motivante pour les jeunes. L'élève, travaillant sur des commandes industrielles, est plongé directement dans une réalité professionnelle, dès le début de sa formation. Cette structure relationnelle spécifique (maîtres-professionnels, élèves, clients) s'équilibre donc autrement que dans les lycées et collèges traditionnels (professeur, classe) et permet aux élèves de rétablir leur confiance en eux. Les élèves ont des objectifs simples et rapprochés, ils sont responsables des travaux à produire et à livrer. L'exigence de qualité et de délai génère un engagement personnel important par rapport à ce qu'ils produisent. Le renouvellement de cette motivation quotidienne se fait par la valorisation du travail ; ce qu'ils produisent s'insère en effet dans le tissu économique et social.

Cette pédagogie de la réussite repose sur :

- Le principe du côte à côte : l'élève et leurs formateurs travaillent ensemble pour satisfaire les exigences des clients.
- Faire faire et expliquer ensuite : les cours théoriques viennent en support des activités de production.
- L'exigence de qualité et de délai : le jeune s'engage dans son travail.

L'alternance production/cours théoriques a l'avantage d'être intégrée dans le même lieu, avec la même équipe d'encadrement et bien répartie dans la semaine. Par rapport à l'apprentissage classique, cette formule permet un travail éducatif très proche et permanent, une grande cohérence dans la formation proposée et un investissement régulier et continu de l'élève, sans dispersion. Il permet aussi de prendre des élèves qui ne sont pas encore capables de travailler dans une entreprise.

Les Ecoles de Production existantes

La FNEP (Fédération Nationale des Ecoles de Production) regroupe 12 écoles accueillant actuellement près de 550 jeunes. Ces établissements sont tous hors-contrat. Ces jeunes sont préparés à différents métiers tels que : mécanique générale, mécanique auto et moto, carrosserie-peinture, métallerie, menuiserie, ébénisterie, cuisine-restauration, 1ère transformation du bois. Leur savoir-faire développé en Ecole de Production est validé par un diplôme de l'Education Nationale : CAP, BEP ou MC.

Un principe de formation qui a fait ses preuves

résultats aux examens juin 2008			
MC Commande numérique	100%	CAP Serrurerie Métallerie	50%
BEP MPMI	80%	CAP Ebénisterie	85%
BEP Bât/Métal/V.M.S.	100%	CAP Mécanique Réparation VL/PL	100%
BEP Bois	76%	CAP Conducteur Opérateur de scierie	100%
BEP mécanique réparation VL	90%	CAP Carrosserie/réparation/peinture	100%
BEP Carrosserie réparation	100%	CAP Motos et Cycles	100%
BEP Motos et cycles	86%	Certificat Opérateur Régleur Tournage/Fraisage	100%
<i>avec un taux de placement (CDD, CDI ou poursuite d'études) moyen de 95%</i>			

Ces résultats ont conduit l'ensemble des inspecteurs de l'Education Nationale qui ont inspecté les 7 écoles de Rhône-Alpes en 2006, à conclure qu'elles participent de manière utile et efficace au service public de l'enseignement professionnel.

Fort de l'ensemble de ces rapports positifs, le Ministre de l'Education Nationale, par arrêté du 19 juin 2006, a accordé aux Ecoles de Production de Rhône-Alpes la reconnaissance par l'Etat en tant que « **Etablissements Privés d'Enseignement Technique** ».

Un principe de formation apprécié par les entreprises

Les jeunes formés par les **Ecoles de Production** sont appréciés des entreprises car ils y ont acquis une réelle expérience professionnelle : ils savent travailler. Le taux de placement de 95% en est le signe.

Les écoles ont des liens étroits avec les branches professionnelles, notamment :

Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM)

Fédération Française du Bâtiment (FFB)

Fédération Interprofessionnelle du Bois en Rhône-Alpes (FIBRA)

Association Nationale pour la Formation Automobile (ANFA)

Le développement des Ecoles de Production

Parmi l'ensemble des dispositifs actuels, l'**Ecole de Production** est un outil complémentaire et performant dans la lutte contre l'échec scolaire et pour la qualification et l'insertion professionnelle. Il y a tout intérêt à le développer.

Trois nouvelles écoles viennent de démarrer ces 2 dernières années. Mais le développement de ce dispositif est aujourd'hui freiné par plusieurs difficultés et appelle des réponses :

☐ L'**Ecole de Production**, n'étant ni LEP, ni CFA, ne rentre aujourd'hui dans aucune case établie et adaptée, ce qui pose régulièrement des difficultés administratives, financières, et de lisibilité :

Un statut spécifique reconnu au niveau national devient indispensable

☐ Le financement des **Ecoles de Production** repose sur la vente de la production, la taxe d'apprentissage et éventuellement une subvention du Conseil Régional, financements assez aléatoires. Seul le Conseil Régional Rhône-Alpes assure un financement pérenne et non négligeable.

Le contrat d'association avec l'Education Nationale ne convient pas car il impose une organisation et le suivi de normes pédagogiques qui ne correspondent pas au système des **Ecoles de Production**, trop éloigné des Lycées professionnels :

Nécessité d'un soutien financier significatif et pérenne de l'Etat, qui garantisse la spécificité pédagogique et l'organisation particulière, à l'exemple de la loi Rocard de 1984 pour l'enseignement agricole privé.

☐ Les élèves des **Ecoles de Production** sont majoritairement issus de familles aux ressources financières limitées. Environ 75 % des familles auraient droit aux bourses d'état, mais cela a été refusé. Certaines écoles sont gratuites, d'autres demandent des frais de scolarité, au maximum 400 €/an.

Nécessité d'habiliter les Ecoles de Production pour que les familles puissent percevoir les bourses d'Etat et avoir la gratuité des transports.

Conclusion

En résolvant ces problèmes - création d'un statut clair respectant la formule pédagogique, partenariat de l'Etat, bourses -, les **Ecoles de Production** permettront, par leur développement, la réussite de milliers de jeunes, pour qui ce mode de formation innovant est particulièrement adapté.
